

CHECK-LIST RH

Ma collaboratrice est enceinte



Avec notre check-list, ne manquez aucune démarche importante à effectuer pour que tout soit en ordre du côté des RH !

1 À l'annonce de la grossesse

- Félicitations!
- Demander** un certificat médical à votre collaboratrice.
- Consulter** le médecin du travail pour une analyse des risques.
- Rappeler** à votre collaboratrice de demander sa prime de naissance via la caisse d'allocations familiales KidsLife.
- Commander** notre *Boîte à Merveilles* pour les collaboratrices enceintes et la lui remettre.

2 Pendant la grossesse

- Vérifier** comment votre collaboratrice souhaite répartir son congé de maternité avant et après la naissance.
- Compléter** la '*Feuille de renseignements d'indemnités*' pour le versement de l'indemnité de maternité par la mutualité.
- Demander, si nécessaire** un certificat médical pour toute absence liée à des examens médicaux pendant les heures de travail.

3 À la naissance

- Compléter** un '*Formulaire de demande pour congé de paternité et de naissance*', pour les jeunes pères et co-parents.

4 Retour au travail

- Compléter** l'*'Avis de reprise du travail'* pour la mutualité de votre collaboratrice.
- Faire recalculer** le précompte professionnel, si l'enfant est financièrement à charge de votre collaborateur-riche.
- Rappeler, si d'application**, à votre collaborateur-riche d'ajouter l'enfant à l'assurance hospitalisation de l'employeur.

Votre collaboratrice allaite encore son bébé au moment de son retour au travail ?

Son métier ne présente
AUCUN RISQUE
pour l'allaitement

- Demander un certificat médical ou une attestation de l'ONE ou de Kind en Gezin (preuve d'allaitement), afin que votre collaboratrice puisse percevoir des indemnités pendant ses **pauses d'allaitement**.

Son métier peut représenter
UN RISQUE
pour l'allaitement

- Consulter le médecin du travail pour savoir si votre collaboratrice doit être écartée de son travail.
- Aménager son (lieu de) travail si recommandé.
- Octroyer un **congé d'allaitement prophylactique** s'il est impossible d'adapter le (lieu de) travail.
- Compléter le formulaire pour le congé d'allaitement prophylactique à destination de sa mutualité, le cas échéant.